



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

perspectives

Question écrite n° 28258

Texte de la question

M. Benoist Apparu attire l'attention de M. le secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants sur la motion "Représentation" adoptée le 3 mai 2008 par l'Union Nationale des Combattants (UNC) lors de son 83ème congrès national qui s'est tenu à La Baule. L'UNC souhaite que la catégorie socio-professionnelle que constituent les anciens militaires, anciens combattants et victimes de guerre soit représentée au Conseil Economique et Social, dans les conseils économiques et sociaux régionaux ainsi qu'au comité économique et social européen. Il l'interroge sur la suite qu'il entend réserver à cette demande du monde combattant.

Données clés

Auteur : [M. Benoist Apparu](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28258

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : Défense et anciens combattants

Ministère attributaire : Défense et anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 juillet 2008, page 6466

Question retirée le : 28 juillet 2009 (Fin de mandat)